

ON S'ABONNE
A Cahors, Bureau du Journal,
 chez A. LA TOU, imprimeur,
 ou en lui adressant franco un mandat
 sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,
 TARN-ET-GARONNE:
 Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16
et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J. J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS:
 ANNONCES,
 24 centimes la ligne
 RÉCLAMES,
 60 centimes la ligne
 Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors, au bureau du Journal,
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.
 Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 fusés.
L'ABONNEMENT
se paie d'avance.
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue
 de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un renouvellement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT			Départ des Correspondances		SERVICE DES POSTES		Arrivée des Correspondances	
JOURS.	PÈRE.	FOIRS.	LUNAISONS.	DÉSIGNATION DES ROUTES.	Moindre des arrêts (heures).	Dernière levée (heures).	DÉSIGNATION DES ROUTES.	Arrivée des Courriers en ville.
8 Jeudi.	O de Toussaint.	Lhopitalet, Sauzet, Lacapelle-Marival.	N. L. le 7 à 10 h. 34' du mat.	Gramat, Rodez, Labastide, Lacapelle.	7 h. s.	4 h. 10 mat.	Assier, Laroque, St.-Géry, Figeac, Livernon, Rodez, Cabrerets, Cahors.	8 h. 15 mat.
9 Vendr.	D. de J. de L. Mauroux.		P. O. le 15 à 2 h. 16' du soir.	Valence-d'Agén, le Midi-Bordeaux, Agen, Charante, Yendeo, Lyon, Marseille.	7 h. s.	9 h. 30 mat.	Castellane, Gagnac, Catus, Sarlat.	8 h. 15 mat.
10 Samed.	s André Ave- Pern, Cajarc.		P. L. le 22, à 10 h. 24' du met.	Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, départements du centre.	9 h. m.	9 h. 15 m.	St.-Géry, St.-Céré, Souillac, Martel, Tulle, Aurillac, Figeac, Vayrac.	8 h. 15 mat.
			D. Q. le 29, à 3 h. 14' du mat.	Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Catus, St.-Céré, Cazals, Tulle, Assier, Cabrerets, Landes-du-Lot, Périgueux, Livernon, St.-Géry, Castelnau-de-Montriat.	7 h. s.	10 h. 30 s.	Libos n° 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-Evêque, Castellane, Cahors.	8 h. 15 mat.
				Limoges, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue, Figeac, Aurillac, Libos n° 3, Agen, Auch, Luzech, Castelf. Puy-Ev. Périgueux.	7 h. s.	10 h. 30 s.	Villeneuve-sur-Lot, Limoges, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue, Montauban, Caussade, Toulouse.	8 h. 15 mat.
					7 h. s.	11 h. s.	Valence-d'Agén, Montcuq, Lauzerte, le midi, Bordeaux, Agén.	8 h. 15 mat.

(*) Tous ces bureaux partent également par Libos n° 1.
 Distribution rurale, 7 heures du matin.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 3 Novembre 1866.

BOURSE DE PARIS.

	R° 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 1 ^{er} novembre.	68 90	96 90
Du 2.....	68 75	96 90
Du 3.....	68 70	96 60

BULLETIN

Une dépêche de Rome qui arrive au dernier moment et qui fournit une analyse sommaire de deux allocutions du Saint-Père prononcées dans le dernier consistoire, semble à première vue contrarier les idées de compromis entre le Saint-Siège et le gouvernement de Florence, généralement admises depuis la cession de la Vénétie à l'Italie. Ce serait s'arrêter toutefois à la surface des choses, si l'on inférait des paroles papales que tout soit rompu désormais entre la cour de Rome et Victor-Emmanuel. La dépêche en question est ainsi conçue :

« Le Pape a distribué aux cardinaux les deux allocutions qu'il a prononcées dans le dernier consistoire. — L'une de ces allocutions concerne l'Italie. Le Saint-Père y déplore les persécutions du nouveau Gouvernement, contre les Evêques, les prêtres, les religieux et les moines, la suppression des ordres religieux, la déportation des biens ecclésiastiques, le mariage civil. Pie IX condamne tous ces actes en rappelant les censures de l'Eglise contre leurs auteurs, et déclare néanmoins donner sa bénédiction à l'Italie. Sa Sainteté proteste ensuite contre l'invasion et l'usurpation des provinces pontificales, contre le projet de la Révolution de faire de Rome la capitale du nouveau royaume. Pie IX se déclare prêt à souffrir même la mort pour soutenir les droits sacrés du Saint-Siège, et à chercher, s'il le faut, dans un autre pays, la sécurité nécessaire pour exercer de la meilleure manière possible son ministère apostolique. Il recommande de prier pour que l'Italie se repente des maux qu'elle cause à l'Eglise. »

Qu'on lise attentivement les diverses déclarations qui précèdent, et l'on verra bien vite qu'elle

les ne font que répéter des déclarations en tout semblables faites déjà à plusieurs reprises. Le Saint-Père, en vertu de ses devoirs de chef de l'Eglise, a affirmé de nouveau ses droits avec une énergie d'autant plus respectable qu'elle n'a jamais faibli dans son cœur; mais l'espérance de rapprochement reste entière. Le vénérable pontife, au moment même où sa voix s'élève pour énumérer ces griefs et censurer des actes spoliatoires, ne trouve-t-il pas une dernière parole de paix et d'amour en donnant sa bénédiction à l'Italie ?

Le seul passage menaçant de l'allocution, celui concernant le départ du Saint-Père de Rome, dans le cas où les Italiens voudraient faire de la ville éternelle leur capitale effective, comporte lui-même des adoucissements qu'il ne faut pas perdre de vue. On sait pertinemment aujourd'hui, que Victor-Emmanuel engagé vis à vis du gouvernement de la France, respectera la convention du 15 septembre, non-seulement dans sa lettre, mais dans son esprit. Le chef du nouveau royaume d'Italie entend conserver Florence pour capitale définitive; et il ne s'agit pour lui que de découvrir un terme moyen qui, en sauvegardant la tranquillité des Etats Romains actuels et leur bonne administration civile et militaire, assure au Saint-Siège les conditions indispensables d'autorité spirituelle et temporelle, qui sont justement réclamées par la catholicité. Ainsi expliquée, la situation ne s'est point assombrie; la participation exprimée des évêques de la Vénétie au plébiscite unitaire du 22 octobre n'a point perdu son heureuse signification; en un mot, l'Espérance d'une prochaine conciliation reste entière.

Le cabinet de Madrid tient à son projet de protectorat de la Papauté. Le journal la *Régénération* dit que l'Espagne ne pourrait pas consentir à ce que le Pape allât se réfugier à Malte; que Pie IX sait du reste qu'il trouverait en Espagne une nouvelle patrie. La *Régénération* approuve l'attitude de l'ambassadeur d'Espagne à Rome.

Une dépêche de Vienne dément le bruit de la retraite de M. Belcredi. On s'occupe à Prague de la rédaction d'un programme définitif; c'est pour cela que les ministres ont été mandés auprès de l'Empereur. MM. de Beust et de Belcredi sont d'accord, notamment sur le terrain de la question polono-orientale.

Si l'on en croit les journaux de Vienne, le général Kauffmann, gouverneur de Vilna, aurait été rappelé pour avoir abusé de ses pouvoirs. Il forçait les parents à faire baptiser leurs enfants par des popes schismatiques. Un paysan tua son fils plutôt que d'obéir et se constitua prisonnier. Le procès ayant eu un certain retentissement, Kauffmann fut éloigné.

Le traité de paix entre la Prusse et la Saxe a ému l'opinion publique en Autriche. Par suite de l'occupation des forteresses et du droit de garnison accordé aux Prussiens, la Saxe est, en effet, devenue un boulevard prussien contre l'Autriche. La puissance du roi Guillaume grandit chaque jour. Il est maître actuellement des citadelles placées fortes fédérales, de Mayence et de Luxembourg, de Koenigstein et de Dresde qui va être pourvu de fortifications permanentes, de Stade et de Duppel; ainsi que des grands travaux de l'île d'Alsen. La baie de Kiel, principal port militaire prussien, et la ligne de l'Eider, y compris Reudsborg, vont être fortifiés dans toute leur longueur. Garltz, dans la Silésie, devient place forte. Des forteresses nouvelles sont élevées dans la partie méridionale de l'électorat de Hesse. On comprend les regrets des autrichiens en présence d'un tel agrandissement.

D'après une correspondance de Berlin, les armées de l'Allemagne du sud, réorganisées d'après le système prussien, auront un effectif de 200,000 hommes.

On apprend de Florence que la police s'est présentée au consulat de Grèce, pour vérifier si, comme le bruit en a couru, on y enrôle d'anciens Garibaldiens. Il y a lieu de croire que les 150 volontaires partis de Livourne pour le Pirée, auraient eu, en effet, quelques relations de ce genre. On se rappelle que Kossuth invitait dernière-

ment la légion hongroise licenciée, à passer au service des insurgés candiotés.

Les nouvelles du Mexique annoncent que la situation n'a pas changé. Le mouvement de concentration de nos troupes s'opère sans difficultés. Quelques démonstrations hostiles des dissidents ont été vigoureusement repoussées. Tout est tranquille à la Vera-Cruz. L'état sanitaire de nos troupes est bon.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Londres, 31 octobre, midi.
 Consolidés anglais, 89 3/8. Consolidés turcs, 30 1/8.
 Bonds Américains, 68 7/8.

Dans un banquet donné, hier, à Dublin en son honneur, M. Bright a prononcé un discours dans lequel il a constaté les griefs de l'Irlande et la nécessité de réformes donnant satisfaction à ce pays.

Rome, 30 octobre.
 Dans une allocution, le pape déclare que le gouvernement russe a violé le Concordat conclu entre lui et le Saint-Siège en 1848; il rappelle les persécutions, l'exil qu'on a fait subir à l'archevêque de Yarsovie et aux autres évêques, la suppression dans les diocèses de la juridiction légitime des vicaires et les tentatives illégitimes d'élection pour nommer de nouveaux vicaires généraux, la suppression des ordres religieux en Pologne, la confiscation des biens ecclésiastiques et d'autres actes encore tendant à la destruction du catholicisme en Russie. Sa Sainteté termine en faisant des vœux pour que l'Empereur Alexandre veuille bien faire cesser, dans son empire, les persécutions dirigées contre les catholiques.

Joronto, 27 octobre.
 Le prêtre féniain Mahon, a été condamné à être pendu.

Marseille, 31 octobre, midi.
 Cinq navires chargés de blé sont arrivés dans notre port. Il n'y a pas de demandes sur cet article, mais les prix n'ont pas faibli. Stock en farines, 13,000 balles. Les farines sont de 44 fr. à 51 fr. les 160 litres, suivant les marques; il y a quelques demandes pour Gibraltar.

La malte de Constantinople est arrivée. De nombreux navires chargés de blé, venant de l'Orient, sont annoncés à Marseille.

Constantinople, 30 octobre, 3 h. 30.
 La Porte a reçu de bonnes nouvelles de Crète. Apocorona a été occupé par les Turcs après un combat acharné; Mustapha-Pacha marche sur Sphakia, dernier refuge des insurgés. Un bateau est attendu aujourd'hui avec les détails de cette victoire.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
 du 3 novembre 1866.

BERTHE

IMITÉ DE L'ALLEMAND
 M^{me} LA O^{me} HAHN-HAHN
 TOME PREMIER
 V. — Suite

Il ne négligea rien pour se rapprocher du docteur Lamoute et le faire parler de Berthe, de sa position, de son existence à Vaux. Le docteur s'engagea volontiers sur ce terrain, avec une habile réserve toutefois. Il y avait des questions auxquelles il ne voulait, d'autres auxquelles il ne pouvait pas répondre.
 « Soyez donc moins discret, docteur; racontez-moi sans hésiter comment s'est fait, ou plutôt qui a fait le mariage de la marquise de Valrive. Je vous avoue sans détour que je trouve un pareil acte des plus révoltants.
 — Raison de plus pour moi de n'en point parler, monsieur le comte, répondit le docteur en souriant, si vous ne vous contentez pas de l'assurance que

j'ignore le premier mot de cette affaire. »

Cyrille hochait la tête avec humeur.
 Un jour que sa mère rentrait toute ravie du jeu de Berthe, qu'elle venait d'entendre pour la première fois, il saisit avec empressement cette occasion favorable.

« Est-elle si grande musicienne ? demanda-t-il avec une feinte ignorance. Je vous prierais, en ce cas, de me conduire un jour chez elle. »

Le lendemain, sa mère lui dit : « Tu peux te présenter chez la marquise cette après-midi, pendant que je ferai une promenade avec ton père. Elle le permet, et tu me remercieras, je te le répète, d'avoir obtenu d'elle cette autorisation. »

Il témoigna d'avance sa reconnaissance à la comtesse en lui baisant la main.

« Je vais donc l'entendre et — la voir de près ! » pensa Cyrille en prenant son chapeau, le cœur palpitant de joie. Berthe lui fit un gracieux accueil. La comtesse ne lui avait jamais parlé de son fils que les larmes aux yeux, ne trouvant pas assez de mots pour louer la tendresse, la patience et la sollicitude inépuisables de Cyrille pour son père. Berthe comprenait la joie de la mère et le dévouement du fils, elle qui faisait preuve d'un plus grand dévouement encore, et ce noble sentiment qui les animait tous les deux la faisait s'intéresser à Cyrille.

Après les premières salutations il lui dit comment, depuis plusieurs semaines, il lui était redevable d'heures d'une félicité véritable. Le visage de Berthe trahit quelque incrédule. Lorsqu'il ajouta : « J'ignorais d'abord qui était cette pianiste enchantée, » la physionomie de la jeune femme devint railleuse.

« Ces promenades nocturnes étaient donc fort romanesques et entourées de mystère ? dit-elle. »

« Oui, répondit-il sèchement, je suis romanesque. »

Malgré elle, Berthe partit d'un éclat de rire.

« Ainsi, reprit-elle, vous aimez les aventures ? »

« Oh ! non, madame la marquise; mais les choses, les mortels, les événements qui ne se voient pas tous les jours qui sont entourés d'une certaine auréole de grandeur intime... »

« Quel dommage ! interrompit Berthe. Cette prédilection est très-facile à comprendre et assez générale, me semble-t-il, mais pas du tout romanesque. Ce qui l'est, M. le comte, c'est de métamorphoser une chose vulgaire en une chose sublime, mon pauvre jeu de piano en harmonie des sphères, par exemple. Et je croyais que passer pour romanesque n'était pas de mode. »

« Je ne veux que passer pour un admirateur sincère de votre beau talent, s'écria vivement Cyrille. Permettez-vous ? » ajouta-t-il; puis il ouvrit le piano et préluda de main de maître.

Quand il se leva au bout de cinq minutes, Berthe dit sans la moindre affectation : « Voilà un jeu d'une tout autre perfection que le mien; je ne comprends pas que vous ayez le désir de m'entendre. »

« Je le désire à cause de l'expression et de l'âme qui éclatent dans votre jeu et lui donnent un caractère tout particulier, au-dessus de toute comparaison. Oh ! jouez, je vous en prie ! »

« A condition que vous cessiez vos promenades nocturnes, M. le comte. »
 Cyrille s'inclina sans mot dire, et Berthe exécuta ts è

habilement de brillantes variations sur un air populaire.

« Je reviendrai ce soir écouter sur mon banc à votre porte ! s'écria Cyrille quand elle eut fini. Je viens d'entendre une virtuose, et non par vous. Non, vous jouez tout autrement que cela. »

« Pas du tout, » répondit froidement Berthe pour cacher son embarras, car elle savait fort bien que Cyrille disait la vérité. Elle s'étonnait qu'il eût deviné si juste, et peu s'en fallait qu'elle n'eût peur de lui. Elle lui adressa quelques questions indifférentes sur les compositeurs qu'il préférait. S'apercevant alors qu'elle ne cherchait en définitive que des subtilités, il prit congé d'elle.

« An pied de l'escalier, il se trouva face à face avec Edmond, qui allait prendre Berthe pour faire une promenade. Comme le docteur Lamoute accompagnait le marquis, Cyrille les salua tous les deux et demanda à M. de Valrive s'il se plaisait à Vichy.

« Très-bien, parfaitement bien, répondit Edmond avec son regard distrait. Il n'y a nulle part de plus belle fleurs — et, afin qu'elles ne se fanent pas, je les cueille pour mon herbier. Il y a une poudrière pour elles — alors elles conservent également leurs couleurs, les rouges pâles et les violettes — connaissez-vous cela ? »

« Certainement, » répondit Cyrille, saisi d'horreur à ces paroles incohérentes auxquelles il n'avait rien compris; et il s'éloigna rapidement.

« Ma mère s'écria-t-il en entrant dans la chambre de la comtesse, il se passe ici-bas des infamies dont les auteurs méritent la fêtrissure. Le marquis de Valrive est totalement fou : il parle de fleurs que

La reproduction est interdite.

Lisbonne, 31 octobre.

L'Onclia a apporté les avis suivants : Le président du Paraguay, Lopez, a fait des propositions de paix. Le général Mitre a attaqué Curupaity et il a été repoussé avec des pertes sensibles. Florès est entré à Montevideo.

On mande de Rio-Janeiro, le 8 octobre :

M. Parastagua, ministre de la justice, prend l'intérim du ministère de la guerre en remplacement de M. Silva de Ferraz qui a donné sa démission. Le marquis de Gaxias va prendre le commandement des forces brésiliennes au Paraguay.

L'Onclia part aujourd'hui pour Southampton.

Marseille, 31 octobre.

Les lettres de Constantinople, du 24, constatent que divers sinistres ont eu lieu sur la mer Noire, mais qu'il n'y en a pas eu d'important malgré la violence des tempêtes. Le paquebot posté de France, attendu depuis le 20, n'était pas encore arrivé.

On mande d'Athènes, 23 octobre.

Les journaux assurent que le ministre plénipotentiaire de Turquie, en Grèce, a fait des représentations très sévères au président du Conseil des ministres grecs relativement au départ du colonel Coroncos pour l'armée des insurgés de l'île de Crète. Le ministre grec aurait répondu que le colonel avait demandé régulièrement son congé et que le gouvernement hellénique n'était pas responsable de ses actes à l'étranger.

On dément la mort de M. Grivas, ex-ministre de la guerre. M. Grivas n'a pas quitté la province d'Acaranie dont il est député. Le général Colocotroni, vétéran de la guerre de l'indépendance hellénique, est parti pour Saint-Petersbourg afin d'assister au mariage de la princesse Dagmar, sœur du roi de Grèce.

Les journaux grecs attaquent violemment les télégrammes de Constantinople, ainsi que plusieurs banquiers grecs à Constantinople qui ont souscrit à l'emprunt ottoman.

LA RÉFORME MILITAIRE

Nous trouvons au Moniteur la confirmation des bruits répandus depuis quelque temps sur divers changements à introduire dans l'organisation de notre armée. Une commission, formée des notabilités du monde militaire, est chargée d'étudier les questions qui se rattachent à ce projet, motivé surtout, dit le maréchal Randon dans son rapport à l'Empereur, par les récents événements accomplis en Allemagne.

L'Empereur, dont la compétence, à l'égard de ces questions est appréciée non-seulement en France mais en Europe, se réserve la haute direction des délibérations de l'Assemblée. C'est une garantie de leur activité, de leur promptitude. Deux nécessités importantes. En de telles matières, le temps est de l'honneur ; il faut n'en point perdre.

Voici le rapport du maréchal, ministre de la guerre et les noms des membres de la commission spéciale.

Paris, le 26 octobre 1866.

Sire, les graves événements qui viennent de s'accomplir en Allemagne ont amené plusieurs puissances de l'Europe à apporter des changements notables dans leur organisation militaire.

Votre Majesté a pensé que la France ne pouvait rester indifférente à cet état de chose et devait étudier la question de savoir s'il n'y a pas lieu d'introduire également dans les forces militaires de l'empire les modifications que les circonstances semblent indiquer.

Elle m'a en conséquence exprimé l'intention de confier à une commission, dont Elle se réserverait la haute présidence, le soin de rechercher ce qu'il y aurait à faire pour mettre nos forces nationales en situation d'assurer la défense du territoire et le maintien de notre influence politique.

Pour répondre à la pensée de Votre Majesté, j'ai l'honneur de lui proposer de désigner pour faire partie de cette commission :

- 1° Six membres du cabinet : LL. EExc. MM. Rouher, ministre d'Etat ; Le maréchal Vaillant, ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts ; Achille Fould, ministre des Finances ;

prennent une poudre pour rester belles... »

Un éclat de rire de son père l'interrompt. « Tu ne l'as pas compris, dit sa mère. Il s'agit d'une certaine poudre qu'on sème sur les fleurs sèches pour empêcher l'altération des couleurs. Il est vrai qu'il a l'intelligence faible et que ses discours sont confus.

— Et on lui a accouplé cette femme ! Oh ! c'est infâme ! Cela devrait être interdit, rendu impossible. Un pareil mariage n'en est pas un, et comme il n'a jamais été valable, il peut être dissous.

— Cyrille ! s'écria la comtesse, quelle idée ! que t'importe ? Ne te permets jamais une pareille allusion, si légère qu'elle soit, avec la marquise. Ce serait l'offenser mortellement ; je le sais, car il m'en est malheureusement échappé une semblable. Son pauvre mari malade n'est pas insensé, il n'est que faible d'esprit et elle le soigne avec une fidélité à toute épreuve. Si elle y trouve sa satisfaction, pourquoi la plains-tu ?

— Vous parlez contre votre conviction, répondit Cyrille. A soixante ans, on peut être contente d'un pareil sort, mais c'est impossible à vingt, même à la plus vertueuse, à la plus noble des femmes, et telle est à mes yeux la marquise. On remplit son devoir, et l'on a une bonne conscience ; mais on n'en mène pas moins une existence vide.

— Vide des chagrins et des joies imaginaires ou égoïstes de l'amour, de la passion telle que le monde l'entend, mais remplie de bonnes pensées, de sentiments purs, d'actions nobles. Comment oses-tu appeler cela une existence vide ?

— Dieu me garde des portraits qui n'ont rien aimé

Le maréchal comte Randon, ministre de la Guerre ; Le marquis de Chasseloup-Laubat, ministre de la Marine et des Colonies ; Vuitry, ministre président le Conseil d'Etat ; 2° LL. EExc. MM. les maréchaux de France : Comte Baraguey-d'Hilliers, commandant le 5^e corps d'armée ;

Canrobert, commandant le 1^{er} corps d'armée ; Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, commandant en chef la garde impériale ;

Duc de Magenta, gouverneur général de l'Algérie ; Niel, commandant le 6^e corps d'armée ;

Fôrey, commandant le 3^e corps d'armée ; M. le général de division comte de Palikao, commandant le 4^e corps d'armée ;

3° MM. les généraux de division : Fleury, grand-écuyer, aide-de-camp de l'Empereur ;

Allard, président de section au Conseil d'Etat ; Bourbaki, commandant la 1^{re} division d'infanterie de la garde impériale ;

Le Bœuf, aide-de-camp de l'Empereur, président du comité de l'artillerie ; Frossard, aide-de-camp de l'Empereur, membre du comité des fortifications ;

Trochu, membre du comité d'état major ; Lebrun, membre du comité d'état-major ;

M. Darricau, intendant général inspecteur, conseiller d'Etat, directeur au ministère de la Guerre ; M. Pagès, intendant militaire de la garde impériale, remplissant les fonctions de secrétaire de la commission, avec voix consultative seulement.

Je suis avec un profond respect, Sire, de Votre Majesté le très humble, très obéissant serviteur et très fidèle sujet,

Le maréchal de France ministre de la Guerre, RANDON.

Approuvé : NAPOLÉON.

Ainsi que nous le disons plus haut, les travaux de la commission commenceront sans retard et seront poursuivis sans interruption. Elle aura à s'occuper de deux objets : le recrutement et l'armement de la troupe. Déjà, si nous sommes bien informés, plusieurs de nos illustrations militaires auraient soumis à l'Empereur, sur la demande de Sa Majesté, diverses appréciations où le savoir se montre à côté du patriotisme.

L'œuvre des commissaires en sera facilitée d'autant. C'est à considérer, les mesures dont il s'agit devant passer par la filière de Sénat et du Corps législatif. Le projet du gouvernement sera prêt à l'ouverture de la session et discuté d'urgence.

Jusque là, du reste, on aura utilement employé les jours, et les semaines. Lorsque les chambres voteront les crédits affectés à la transformation des armes d'infanterie, la plupart de nos régiments posséderont le fusil Chassepot, et en sauront faire usage.

LAFFITE.

Nouvelles du jour.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin, au palais de Saint-Cloud, sous la présidence de l'Empereur. S. M. l'Impératrice assistait à cette séance.

— La Commission pour la réforme de l'organisation militaire se réunira, pour la première fois, le 5 novembre, sous la présidence de l'Empereur.

— On annonce que M. Sardou, revenant sur une première détermination, dont il a été question dans nos correspondances parisiennes, a rendu sa pièce, *Maison neuve*, au Vaudeville.

Le *Courrier de la Vienne et des Deux Sèvres*, qui s'imprime à Poitiers, vient de recevoir un premier avertissement à l'occasion d'une correspondance parisienne qui contient, d'après l'arrêté préfectoral, « une nouvelle fausse

que leur devoir ! répliqua Cyrille. Ils se considéraient comme les élus, les forts, les purs. Ils sont froids, inflexibles, impitoyables, insensibles aux souffrances morales d'autrui. Le renoncement, l'empire sur soi-même sont devenus leur nature. J'aimerais mieux poser ma tête sur une pierre que sur le sein d'un être pareil.

— Tu as tort, mon fils : cet être ne serait plus un simple mortel, mais un saint.

— N'invoquez pas les saints, reprit gaiement Cyrille ; car ils parlent en ma faveur. Si Madeleine, St Augustin n'ont-ils jamais aimé autre chose que leur devoir ?

— Voudrais-tu aimer une Madeleine ? demanda la comtesse, transformant, à la manière des femmes, la discussion générale en une discussion personnelle.

— Un désir si précis ne s'élève jamais dans la sphère de l'amour, à moins que l'on n'ait déjà un objet en vue. Mais je m'affligerais aussi peu d'aimer la Madeleine, que vous d'avoir aimé St Augustin ou d'avoir été l'objet de son amour. — Que dites-vous de cela, mon père ?

— Je m'étonne, Cyrille, répondit le vieillard, que tu aies encore assez peu d'expérience pour exiger qu'une dame parle franchement de l'amour. Cela n'entre pas dans la nature de la femme ; l'amour est son secret.

A 11 heures du soir, Cyrille alla, comme d'ordinaire, s'asseoir devant la porte de Berthe. Ne se croyant pas entendue, elle jouait avec abandon, lorsque se rappelant tout à coup la déclaration de Cyrille, elle se leva rapide comme l'éclair et courut à la fenêtre. Juste ! un auditeur était là sur le banc : c'était lui ! Indécise et un peu mécontente, elle regarda sa place ; elle ne voulait plus jouer ; cependant, elle

publiée avec l'intention manifeste et mauvaise de répandre, contrairement à la vérité, des alarmes sur la santé de l'Empereur. « L'article en question paraît se rapporter à celui qui a attiré un avertissement à la France Centrale. »

— Les ouvriers mineurs ayant repris leurs travaux, les détachements de troupes qui avaient été envoyés de Lille à Denain sont rentrés dans leur garnison.

— Les américains résidant à Paris ont adressé au ministre de l'intérieur une demande d'autorisation afin d'établir un club américain spécialement en vue de l'Exposition universelle.

— Le duc de Nassau, qui abandonne « momentanément » ses Etats à la Prusse, vient d'arriver à Paris.

— Le prince Napoléon est attendu à Paris samedi, de retour de son excursion sur les côtes d'Angleterre.

— A la halle de Paris le cours des grains et farines est stationnaire.

Une dépêche de Marseille annonce que cinq navires chargés de blés sont arrivés dans ce port le 31 octobre. — Les prix sont faibles.

De même que chez nous, il y avait en Amérique des appréhensions au sujet de la récolte en céréales. La tenue satisfaisante des marchés dément ces conjectures. D'après les dernières nouvelles, une baisse assez sensible se serait manifestée sur les places des Etats-Unis à l'égard des grains et des farines, du 5 au 15 octobre.

— On annonce pour le 9 novembre, au tribunal correctionnel de Napoléon-Vendée, les débats d'un procès en diffamation intenté par le marquis de La Rochejaquelein, comme président du Conseil d'administration des chemins de fer de la Vendée, contre M. Jules Guedon, avocat à Rochefort. Il s'agit d'une plaidoirie de ce dernier dans une affaire entre un entrepreneur et la compagnie. M. Guedon sera défendu par M. Jules Favre.

— S'il fallait en croire un journal étranger, les cabinets de Paris et de Londres auraient l'intention d'adresser au gouvernement de St-Petersbourg une note énergique au sujet des armements maritimes de cette puissance à Nicolaïeff armement qui seraient en opposition complète avec esprit et la lettre du traité de Paris.

— La rencontre fatale dans laquelle a succombé M. Séguin reste enveloppée d'un voile mystérieux que la curiosité publique n'a pu encore parvenir à écarter. L'enquête judiciaire se poursuit et très probablement elle amènera la découverte des faits que M. L... lieutenant des zouaves, qui a déclaré avoir assisté M. Séguin, en qualité de témoin, ne croit pas devoir révéler.

— A la suite de pluies torrentielles les rivières ont débordé dans la Catalogne ; nombre d'habitations ont été renversées et plusieurs personnes ont péri. A Barcelone, les pertes sont énormes ; l'Ebre a également débordé, à Tortosa, et détruit un grand nombre de propriétés.

Pour extrait : A Layton.

Bulletin Commercial.

VINS ET SPIRITUEUX.

Les 3/6 du nord pour le disponible et le courant du mois sont à 58 fr. ; le livrable sur novembre 58 fr. ; décembre seul 58-50 ; les 4

s'y remit un instant, mais sans entrain, et ferma enfin son piano en disant à demi voix : « Il est bien désagréable d'être ainsi espionnée ! » Cyrille, n'entendant plus l'instrument, s'y perdit. Après un quart d'heure de vaine attente, il se retira, la tristesse au cœur.

VI

Berthe, prenant le ton de la plaisanterie, quoiqu'elle parlât très-sérieusement, dit le lendemain à la mère de Cyrille : « Je vous prie, madame la comtesse, d'engager monsieur votre fils à ne pas continuer ses factions sous ma fenêtre ; cet espionnage secret me gêne. » La comtesse sut donc où Cyrille allait tous les soirs, et elle le railla sans pitié sur ses promenades à l'espagnole ; mais il répondit avec sang-froid : « M^{me} la marquise ne peut exiger que j'y renonce, car c'est mon plus grand plaisir à Vichy, et je suis un auditeur qui ne la trouble point, qui ne donne pas signe de vie. »

— Je te conseille, répliqua sa mère, de l'entendre avec Berthe elle-même.

Cyrille se rendit auprès de la marquise et lui répéta ce qu'il venait de dire à sa mère.

« Je ne vous comprends pas, répondit Berthe en rougissant. Mettez-vous à votre piano, et vous oublierez toute autre musique. »

— Mais je ne veux pas oublier la vôtre ! Je ne connais que trop mes pensées et mes sentiments, tout ce qui émane de moi m'ennuie ; je n'ai plus d'études à faire sur moi-même. Ce que la musique est pour un autre, s'il s'en fait un instrument pour briller ou s'il la sert avec ferveur, voilà ce qui m'intéresse, M^{me} la

premiers mois à 62-50, et enfin les 4 mois chauds de 64-50, à 65 fr. l'hect. à 90 degrés. Les 3/6 du Midi un peu plus faibles : le disponible 85 fr. l'hect. à 86 degrés. Le tout à l'entrepôt.

Les vins nouveaux commencent à se déguster dans les vignobles. La qualité n'est pas égale, tant s'en faut, à la qualité des vins de 1864 et 1865 ; mais enfin elle est bien meilleure que ne pouvait le faire supposer l'excès d'humidité qui s'est fait sentir en septembre.

Les vins nouveaux seront très-marchands après les premiers soutirages ; ils se feront remarquer seulement par un peu de verdeur et moins de vinosité. Les derniers vins faits seront, en tous cas, bien préférables aux premiers cueillis, et, lors du classement, on fera une différence marquée sur les prix.

(Moniteur agricole de Bordeaux.)

Chronique Parisienne.

Correspondance particulière du Journal du Lot.

THÉÂTRE DE L'ODÉON.

La Conjuración d'Amboise, drame en cinq actes et en vers, par M. Louis Bouilhet.

La première représentation de cet ouvrage, donnée lundi, devant une assemblée aussi nombreuse qu'attentive, a obtenu le succès le plus honorable et le plus complet. Le public paraissait charmé de sortir enfin de la banalité des adulterés, des existences incompréhensibles, des amours faciles dont on l'a accablé avec une si déplorable persévérance ; de se trouver en face d'un tableau historique, habilement composé, dont les personnages s'offraient à lui avec les rudes caractères de leur temps, mais aussi avec les nobles et généreuses passions qui les animaient. C'est avec une sorte de satisfaction qu'il a vu le rideau levé, se dresser devant lui, les grandes figures de Catherine de Médicis, des Guise, des Condé, des souvenirs dramatiques d'une époque féconde en événements et en intrigues.

Comme dans le drame de M. Dumas, *Henri III et sa Cour*, l'œuvre de M. Bouilhet, se partage en deux parties bien distinctes. Il s'agit d'abord de la conjuration de La Renaudie pour enlever François II à l'oppression des Guise ; puis des amours de Louis de Bourbon, prince de Condé, avec la charmante comtesse de Brisson, amours romanesques, magnanimes, qui traversent les incidents de la consécration et finissent par absorber tout l'intérêt.

Condé a sauvé l'honneur et la vie à la comtesse sans être connu d'elle ; à son tour, quand elle connaît le prince, quand elle le voit en danger, captif, condamné, prêt à porter sa tête sur l'échafaud, elle se dévoue pour lui. La mort de François II arrache Condé à ses ennemis. Alors, pour demeurer pure, pour ne pas céder à la passion qu'elle partage, mais qui la ferait sans doute manquer à ses devoirs, la jeune femme s'empoisonne et meurt dans les bras de son amant.

Cet épisode romanesque est lié avec beaucoup d'adresse à l'action principale. L'auteur, cependant, n'a pas sacrifié aux rôles brillants de Condé et de la comtesse les autres personnages. Catherine de Médicis, la prudente et la cauteleuse ; l'ambitieux Guise ; le sombre La Renaudie ; le fanatique Poltrot de Méré ; l'irascible, comte de Brisson, doublement ennemi du prince comme partisan de Guise, comme mari qui se croit outragé, ont leurs places dans le tableau et même des places importantes. François II et Marie Stuart y sont introduits de la manière la plus intéressante.

Une des scènes qui ont produit le plus d'effet est celle dans laquelle le jeune roi, opprimé par les partis qui se disputent le pouvoir, faible, irrésolu, se sentant mourir, s'apitoie sur le sort de sa jeune femme, et s'épouvante au souvenir d'un songe qui lui a prophétiquement déroulé la carrière douloureuse et sanglante de celle qui, dans son écusson, portait trois couronnes de reine. Les vers du poète ont été au cœur de toute l'assemblée.

Les vers remarquables sont nombreux dans l'œuvre de M. Bouilhet. Le rôle de Condé en contient qui ont été accueillis par des applaudissements unanimes. Ce rôle chevaleresque a conquis les sympathies. La légèreté du prince, sa grandeur, sa gaieté dans le

marquise, et voilà pourquoi j'écoutais avec un profond intérêt vos fantaisies nocturnes.

— Hélas ! que ne t'ai-je ignoré toujours ! s'écria Berthe ; maintenant je suis paralysée. Je n'ai pas l'habitude de jouer devant personne. La musique est devenue une amie, une société pour moi. Je questionne, le piano me répond ; je me lamente, et il me console ; je me réjouis, et je rencontre de l'écho ; je doute, je balance, et la foi, la clarté descendent dans mon âme. Prières ferventes, entretiens profondément sérieux, douces et longues rêveries — pour moi la musique renferme tout cela ; elle est une confidente, une amie à toute épreuve qui me comprendra toujours et ne m'abandonnera jamais. Voilà pourquoi je la traite d'une façon inusitée, mais seulement en tête-à-tête, tout, comme ce n'est qu'en tête-à-tête que l'on confie des secrets à un ami ; quand on le raconte en société, on ne parle que de choses indifférentes, car on craint la profanation.

— Cela est dur, s'écria Cyrille.

— C'est pourtant la pure vérité, répondit-elle avec douceur.

— Et c'est dans ce sens d'indifférent verbiage que vous avez exécuté avant-hier des variations devant moi ?

— Oui.

— N'avez-vous donc jamais eu le désir et connu le bonheur d'épancher votre âme en jouant devant quelqu'un ?

— Pardon ! s'écria-t-elle — et une larme, bientôt refoulée, brilla soudain dans son œil. Devant la mère d'Edmond, tout mon âme se révélait, car qu'elle âme était la marquise !

La suite au prochain numéro.

dangers, même en face de la mort, son insouciance, ses résolutions héroïques, forment un ensemble dont l'allure toute française ne pouvait manquer de plaire. Berton, chargé de ce rôle, l'a bien compris et y a obtenu un de ces succès qui marquent dans la carrière d'un comédien. Mlle Jeanne Esler, Mlle Agar, sous les traits de la comtesse de Brissou, de Catherine de Médicis l'ont très bien secondé. L'ouvrage est monté avec beaucoup de soin, et la jeune troupe de l'Odéon y déploie un zèle qu'on ne saurait trop encourager. Elle a un ensemble remarquable, et dans un drame de l'importance de la Conjuraison d'Amboise, l'ensemble est d'une nécessité absolue. Chacun tient bien sa place dans le tableau. Les costumes, les armures sont d'une grande exactitude. Mlle Agar, Randoux, Berton, quelques autres encore, sont de véritables portraits historiques, sous les traits de Catherine, de Guise, de Condé. Ces soins ont été fort goûtés par le public. Ils donnent un intérêt tout particulier à la représentation. M. Bouilhet, si bien secondé, vient d'obtenir un succès, qui ne peut manquer d'avoir un grand retentissement.

La Comédie française n'a pas été aussi heureuse hier avec la nouvelle pièce de M. Auguste Vacquerie, le fils. Les quatre actes de cette production qui a d'abord le malheur d'être d'une longueur désespérante, ont été souvent troublés par des murmures, des rires, des sifflets. L'action est obscure, le dénouement aussi peu satisfaisant qu'intelligible. On ne comprend pas que ces défauts n'aient pas frappé l'attention des amis de l'auteur aux répétitions. En dépit de quelques situations intéressantes, l'ouvrage s'est péniblement traîné jusqu'à la fin. — Le personnage d'un usurier y tient une grande place. Son ignoble figure n'a pas tardé à exciter le dégoût. Tout le talent de Got, chargé de le représenter, n'a pu parvenir à le rendre supportable. On avait beaucoup compté sur ce personnage. Sa présence, ses discours, ses combinaisons méchantes et criminelles ont été pour beaucoup dans la répugnance que le public a éprouvée.

Chronique locale.

M. le Préfet vient d'adresser, par la voie du Recueil administratif, la circulaire suivante, à MM. les Maires du département :

Messieurs, La commission centrale, chargée de proposer au Gouvernement la répartition des produits de la souscription ouverte en faveur des victimes des dernières inondations, a décidé que les dons en nature seraient acceptés et distribués aussitôt que possible. Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien porter cette décision à la connaissance de vos administrés par toutes les voies de publicité dont vous pouvez disposer, et de leur faire connaître, en outre, que ces dons seront recueillis et déposés dans une salle de l'hôtel de la Préfecture, pour être mis à la disposition de la commission chargée d'en opérer la distribution. Agréez, etc. Le Préfet du Lot, Ch. DE PEBEYRE.

INONDATIONS. — SOUSCRIPTIONS

5e Liste.

MM. Depeyre, juge de paix à Cahors 40 fr. Les membres du tribunal de commerce de Cahors 35 fr. Faur, percepteur à Lalbenque 3 fr. Dulac, id. à Cazals 3 fr. Tourette, architecte départemental à Cahors 5 fr. Caminell, maire de Cieuras 3 fr. Ausset, adjoint, id. 2 fr. Meuriche, commandant en retraite 5 fr. Cagnac, médecin 1 fr. Girma-Couture, conseiller municipal 1 fr. Cassan, propriétaire 1 fr. Deltheil, instituteur 1 fr. Sabrié, Jean 50 c. Massip 25 c. Pradal, François 25 c. Cubaynes, Jean-Pierre 1 fr. 50 c. Cubaynes, Louis 1 fr. Ruamps, Antoine 25 c. Borel, Bernard 50 c. Sabrié, Louis 25 c. Malmon, Jean 25 c. Cubaynes, Jean 25 c. Dame Cubaynes, Jean 25 c. Guilhou, Jean 25 c. Marie Miquel 10 c. Marie Soulié 15 c. Paganel, Louis 50 c. Marguerite Paganel 50 c. Girma, Guillaume 50 c. Croixinoux, Antoine 50 c. Plagnard, Antoine 25 c. Paganel, Baptiste, fils aîné 25 c. Imbert, Jeanne 15 c. Deltheil, Pierre 25 c. Vauzeille, Jean 50 c. Audeguin, François 50 c. Figeac, François 25 c. Sabrié, Pierre, maçon 25 c. Ausset, Baptiste, cordonnier 50 c. Girma, Antoine 30 c. Barel, Baptiste, conseiller municipal 1 fr. Marie Cubaynes 25 c. Cassan, Pierre 50 c. Bouldoire, Jean-Louis, forgeron 1 fr. Paganel, Baptiste 50 c. Miquel, Pierre 50 c. Figeac, Alexis 25 c. Pradal, Pierre 30 c. Veuve Ausset 40 c. Ilbert, Jean 25 c. Dame Audeguin 30 c. Baduel, François 50 c. Paganel, Baptiste, cordonnier 25 c. Cassan, Jean-Baptiste 25 c. Cubaynes, Antoine 25 c. Ausset, Victor 30 c. Couderc, Guillaume 25 c. Sabrié, Baptiste, conseiller municipal 60 c. Girma, Jean, cadet 50 c. Girma, Pierre, aîné 25 c. Sabrié, Joseph 25 c. Miquel, Jean 25 c. Brouzès Jean 25 c. Couderc, Jean, conseiller municipal 25 c. Cubaynes, Baptiste 25 c. Estival, Baptiste 20 c. Sourvayrol, Jean 35 c. Veuve Cubaynes, née Méric 25 c. Sabrié, Mathieu 25 c. Baureille, Guillaume 50 c. Cammas, Jean 50 c. Massalou, Jean 50 c. Ilbert, Baptiste 25 c. Baffalle, Antoine 40 c. Couderc, Antoine 15 c. Girma, Guillaume 25 c. Miquel, Antoine 10 c. Alaux, Antoine 40 c. Cubaynes, Victor 50 c. Jonanny, Alexis 1 fr. Cassan, Jean, aîné 1 fr. Babouline, Barthélemy 50 c. Passerat, Jean 25 c. Cubaynes, Antoine, ancien soldat 1 fr. 50 c. Baudel, Baptiste 50 c. Sabatié, Baptiste 25 c. Caminell, Baptiste, propriétaire 1 fr. Pons, Jean, propriétaire 1 fr. Girma, fils aîné 50 c. Girma, père dit François 65 c. Oullié, propriétaire 40 c. Daynes, propriétaire 5 fr. Sabrié, aîné 30 c. Mila, capitaine de recrutement 5 fr. Paurou, lieutenant id. 3 fr. 50 c. Bereilh, sergent id. 50 c. Gironse, sergent id. 50 c. Faure, sergent id. 50 c. Rolland, Julien-Jérôme, juge de paix à Cajare 20 fr. de Blayiel, Phocion, maire, id. 10 fr. Bousquet, Emmanuel, adjoint, id. 5 fr. Dufphénioux, Paul, conseiller général, id. 5 fr. Dufour, Urbain, conseiller d'arrondissement id. 5 fr. Dufphénioux, Albert, propriétaire, id. 5 fr. Germane, Antoine, percepteur, id. 1 fr. Roustil, commissaire de police, id. 1 fr. Boudon, Louis, greffier, id. 1 fr. Redon, Jacques, instituteur, id. 1 fr. Hugou, Jean-Baptiste, limonadier, id. 1 fr. Brusteau, Auguste, id. 1 fr. Fréjaville, Claude, huissier, id. 2 fr. Vayssières, Antoine, expert des tabacs, id. 50 c. Boudon, Antoine, marchand, 1 fr. Liauzun, Alexandre, pharmacien 1 fr. Fayt, Alain, quincaillier 50 c. Marroncel, Léopold, médecin 2 fr. Vayssières, Florent, horloger 1 fr. Vayssières, Jean-Louis, conseiller municipal 4 fr. Lafferrairie, Achille, id. 1 fr. Bonnet, Antoine, marcuand 50 c. Andrieu, Etienne, limonadier 1 fr. Bousquet, instituteur, et ses élèves 1 fr. 55 c. Divers habitants de la commune de Floressas (anonymes) 22 fr. Lalo, Jean, adjoint à Flaujac par Livernon 1 fr. Donnadiou, instituteur, id. 20 c. Gracias, Victor, cultivateur 50 c. Floirac, Pierre, forgeron 20 c. Latapie,

Pierre, métayer 10 c. Carayol, Joseph, cultivateur 30 c. Tournié, Guillaume, id. 25 c. Lafon, Marie-Jeanne, 15 c. Delsahut, Marie, veuve Lavayssière 50 c. Tournié, Marly 5 c. Nastorg, François 10 c. Nastorg, Hippolyte 50 c. Lalo, Jean 50 c. Larnaudie, Guillaume 50 c. Guil, Etienne, limonadier 50 c. Despeyroux, Gabriel 1 fr. Lafon, Antoine 1 fr. Merle, Yon 1 fr. Surret, Louis 30 c. Darnis, Fabien 50 c. Leymarie, Françoise 25 c. Galy, Louis 10 c. Caussanel, Louis 10 c. Bouysson, Hilaire 15 c. Amadien, Jeanne 10 c. Coldefy, Guillaume 5 c. Bouysson, Louise 25 c. Gracias, Pierre 20 c. Murat, Anne 20 c. Vauris, curé 20 c. Grangié, Benoit 15 c. Lalo, André 1 fr. Senac 1 fr.

Total de la 5e liste : 228 fr.

Un décret impérial du 24 octobre 1866, vient d'appeler de nouveau M. Callé (Urbain) aux fonctions de maire de Bretenoux et M. Charlat (Jean-Pierre), à celles d'adjoint au maire de cette commune.

M. le Préfet du Lot, a reçu notification des tableaux n° 10 et 11, de la marche des trains sur le chemin de fer de Paris à Orléans, pour le service d'hiver, que la compagnie est dans l'intention de mettre en vigueur à dater du 12 novembre courant.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance à la Préfecture du Lot, bureau des travaux publics.

La fête de Toussaint a été célébrée avec grande pompe dans les églises de Cahors, Mgr Grimardias pontifiait pour la première fois à la Cathédrale devant une affluence énorme de fidèles. M. l'abbé ORLIAC est monté en chaire à l'office du soir. Son sermon a été très remarqué. Le lendemain a eu lieu l'office des morts et la visite habituelle au cimetière.

Par décret impérial, en date du 24 octobre, ont été agréés les nominations de M. DAURIAC, à la cure de Bretenoux, de M. FAURE, à la cure de Salviac.

Un incendie s'est déclaré, Jeudi soir, vers neuf heures et demie, à la maison du nommé G... domicilié à Cahors. Les flammes se sont développées avec tant de rapidité que, malgré les prompts secours apportés par la population, la maison a été entièrement consumée. Au premier signal d'alarme, les autorités se sont transportées sur le lieu du sinistre.

Le Cours gratuit d'Adultes doit se rouvrir chez M. Valette, le 12 du courant, à 8 heures du soir.

Les personnes qui désirent suivre ce cours, sont invitées à se faire inscrire à la Pension Valette, à partir d'aujourd'hui.

En créant ce cours gratuit, M. Valette a une pensée généreuse dont la population Cadurcienne doit lui être reconnaissante. Nous sommes heureux de pouvoir publier, ci-dessous, la lettre élogieuse que M. le Maire vient d'adresser, au nom du Conseil municipal, à ce maître intelligent et dévoué.

Monsieur, J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une expédition de la délibération du Conseil municipal, en date du 13 octobre courant, par laquelle cette assemblée vous exprime ses sentiments de reconnaissance, au sujet du cours d'adultes gratuit que vous avez bien voulu ouvrir dans votre Institut. Je suis heureux de joindre mes félicitations à celles du corps municipal, et je vous prie de vouloir bien continuer à la population le cours que vous avez établi, et qui lui est si profitable. Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. Le Maire, BESSIÈRES.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Composition du 23 octobre 1866

Philosophie. Dissertation française. — 1. Villiers; 2. Delmon. Mathématiques élémentaires. Version latine. — 1. Cahuzac; 2. Coly. Mathématiques préparatoires. Version latine. — 1. Desprats; 2. Cayla. Rhétorique. Version grecque. — 1. Cayssac; 2. Albert. Seconde. Thème latin. — 1. Sabrié; 2. Larroumet. Troisième. Thème latin. — 1. Chaot; 2. Queyssaac. Quatrième. Thème latin. — 1. Bro; 2. Terdieu. Cinquième. Orthographe. — 1. Bénâtre; 2. Tulet. Sixième. Orthographe. — 1. Combarieu; 2. Peyrissac. Septième. Version latine. — 1. Planacassagne; 2. Daubanes. Huitième. Exercices latins. — 1. Delmas; 2. Cambornac. Enseignement spécial. Narration. — 1. Nouvel; 2. Lestandie. Première année. Orthographe. — 1. Fraysse; 2e Course. Année préparatoire. Calcul. — 1. Mandelli; 2. Montant. Classe préparatoire. Ecriture. — 1. Hauvel; 2. Calmels. Deuxième division. Ecriture. — 1. Geay; 2. Lavoisot. Troisième division. Ecriture. — 1. Bladinières; 2. Tardieu (Louis). Le Proviseur, RICHARD.

PRÉFECTURE DU LOT

ROUTES DÉPARTEMENTALES DU LOT

Entretien pendant les années 1867, 1868, 1869, 1870, 1871 et 1872.

ADJUDICATION

Le Jeudi, 29 novembre prochain, à deux heures après midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par M. le Préfet du Lot, assisté du Conseil de préfecture, en présence de M. l'Ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des Ouvrages et Fournitures de matériaux à faire pour L'ENTRETIEN DES ROUTES DÉPARTEMENTALES DU LOT, pendant les années 1867, 1868, 1869, 1870, 1871 et 1872.

Les travaux dont il s'agit forment 24 lots; nous en donnons le détail à la 4e page, de ce numéro.

NOTA. Chaque lot sera soumissionné et adjugé séparément.

Les devis des travaux sont déposés à la Préfecture (Bureau des Travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

On s'occupe beaucoup, dans le monde agricole, d'une découverte qui ne manque pas d'importance et que nous indiquons à titre de renseignement. C'est un moyen d'utiliser le blé germé et de faire du pain avec la farine que l'on en tire.

Ce moyen consiste dans l'emploi du sel. — On ajoute simplement 20 grammes de sel par kilogramme de farine.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 1 novemb. Berber (Louisa), rue Impériale. 2 — Gaillard (Emilie), rue St-Pierre.

Décès.

- 31 octobre Marmiesse (Amant), 7 ans, quai Ségur. 1 novemb. Michel (Estelle), sœur de Nevers, 32 ans, Chartreuse. 2 — Bonnet (Justine), 21 ans, (Hospice).

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 28 octobre 1866. 12 versements dont 2 nouveaux 1,794 88 8 remboursements dont 3 pour solde 2,807 48 Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet : 1° Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 %, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort ; 2° Des obligations communales à 2 ans d'échéance et au-dessus. S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais, dans les Recettes des finances, chez MM. les Notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

Faits Divers

Nous empruntons à l'Événement le récit d'un fait qui peut donner une idée de la gravité des malheurs causés par les dernières inondations et de la rapidité froidroyante du terrible fléau :

M. le baron de Romeuf, membre du Corps législatif, député de la Haute-Loire et questeur de la Chambre, se trouvait dans sa propriété de Lavoute-Chibac.

Il était 6 heures du soir, le jour baissait, le baron et sa femme allaient se mettre à table pour dîner, quand un serviteur pâle, ému, se précipita dans la salle à manger :

— Monsieur le baron, il faut partir ! — Partir ! Que voulez-vous dire ? fit le baron surpris.

— Oui, partir !... Et il n'est que temps ! — Mais enfin... — Voyez et écoutez ? répondit le domestique en allant à une fenêtre qu'il ouvrit toute grande.

Le ciel était noir, il pleuvait, la nuit était presque close déjà, et l'obscurité s'étendait comme un crêpe, sur les champs et les côtes, au loin un bruit sourd, confus, comme un roulement de tonnerre lointain, étrange et terrible, s'élevait et croissait à chaque seconde.

Avertis par leur admirable instinct, les animaux dans leurs étables, agités de pressentiments sinistres, s'agitaient en mugissant, tandis qu'un dessus de la maison des oiseaux effarés volaient en criant. Les chiens de garde hurlaient à la mort en tendant désespérément les chaînes qui les attachaient.

C'étaient un spectacle terrible, plein d'épouvante sourde et de terreur. Le baron sentit qu'un grand malheur s'avancait et qu'il n'y avait pas une minute à perdre. Irrésistible était là. En effet, les digues qui retiennent le fleuve venaient de céder, et l'eau furieuse arrivait comme une muraille liquide. Il fallait fuir sans tarder une seconde.

Le baron de Romeuf n'eut que le temps de prendre 6,000 francs qui se trouvaient dans sa chambre. La baronne ne voulut pas partir sans sauver ses bijoux de prix enfermés dans sa chambre. Il était trop tard on l'emporta. On déchirait les chiens, on lâcha les bestiaux et chacun se rua dehors.

Dix minutes après l'eau arrivait bouillonnante, montait et couvrait la maison, qui s'éleva dans l'obscurité.

Quand l'eau se fut retirée, M. de Romeuf et ses gens revinrent, voulant juger par eux-mêmes de la gravité du mal. Le désastre était énorme, immense, irrémédiable, à la place où s'élevaient les constructions, il ne restait que quelques pierres, l'eau avait tout emporté.

On fit des fouilles, pensant sauver quelques débris de ce naufrage, estimant que l'inondation avait bien pu enfoncer, mais non entrainer tout absolument; c'était pourtant la vérité, on ne retrouva rien; si ce n'est un facon d'eau-de-vie, qui avait été placé sur la cheminée de la salle à manger, et qu'on découvrit dans le sable, intact et bouché.

A une distance énorme, au haut d'un poirier, on aperçut quelque chose qui pendait, c'était un cachemire à la baronne. Ce fut tout ce qu'on sauva de ce déluge, une bouteille de liqueur et un châle flétri et souillé par la boue.

De toute cette maison, la veille encore opulente, heureuse et pleine de vie, il ne restait rien.

La Loire, en une nuit, avait tout pris.

La douce Revalescière Du Barry guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, acidités, pituite, nausées, renvois, vomissements, constipations, diarrhée, toux, asthme, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 60,000 cures qui avaient résisté à tout autre traitement, parmi lesquelles celle de S. S. le Pape, le maréchal duc de Pluskow, madame la marquise de Breham, etc., etc. — En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25, 1 kil. 7 fr.; 6 kil. 32 fr.; 12 kil 60 fr. Du Barry et Co, 26, Place Vendôme, Paris, et en cette ville, chez les pharmaciens et épiciers. La Revalescière chocolatée, en boîtes : 12 tasses 2 fr. 25, de 576 tasses 60 fr., soit environ 10 centimes par tasse, est de toute délicatesse, fortifiante, et convient aux personnes qui ne peuvent pas digérer le chocolat pur.

TIRAGE DEFINITIF

irrévocablement fixé par ARRÊTÉ PRÉFECTORAL AU 30 NOVEMBRE PRÉSENT MOIS Loterie municipale Ville des ANDELYS Tirage public du GROS LOT DE 100,000 FR. et de tous autres lots promis.

Grandes Loteries du Bureau-Exactitude. Pour toutes Chances de Gain des 672 lots des GRANDS TIRAGES DEFINITIFS, adresser CINQ francs en mandat-poste ou timbres-poste au directeur du BUREAU-EXACTITUDE, rue RIVOLI, 68, PARIS, et on recevra, par retour du courrier.

VINGT BILLETS pour toutes chances compris 3 lots de 100,000 fr. et un de 150,000. On peut donc, pour CINQ francs, gagner 100,000 — 100,000 — 100,000 — 150,000

Dans le monde artiste, la fête est menée par le cœur.

Ces jours derniers, une fillette de douze à treize ans, accompagnée d'un guitariste, chantait l'air de Rigolotte, dans la cour d'une maison de la rue du Bac. Visage charmant sous un pauvre bonnet, voix admirable et inexpérimentée, la petite chanteuse eût bientôt tous les locataires pour auditeurs. Parmi eux se trouvait le directeur des Beaux-Arts. Au lieu de jeter une couple de gros sous à la jeune virtuose, M. Camille Doucet l'envoie quérir par une domestique et l'interroge affectueusement.

— Ma mère est veuve, dit-elle. Mon père qui était artiste en province, me destinait au théâtre. Depuis huit jours nous manquons d'ouvrage; je me suis mise à chanter dans les cours pour vivre, ma mère et moi. M. Doucet remit à la pauvrete un billet de cent francs.

— Vous ne chanterez plus dans les cours, lui dit-il. Portez cet argent à votre mère et venez ensemble me voir demain matin.

Aujourd'hui la petite fille est élève au Conservatoire.

Ainsi avait commencé Rachel, allant à Lyon de café en café chanter des romances, et quêtant aux tables avec une soucoupe ébréchée.

L'ESPRIT DES BÊTES.

La scène se passe sur la route de Neuilly. La nuit est noire, si noire qu'un monsieur,

Suivant au petit trot, dans sa voiture, qu'il conduisait lui-même, la chaussée qui mène à Paris, n'aperçoit point, à quelques pas de lui, un individu courbé vers la terre dans l'attitude d'un chiffonnier.

Au contact du cheval, dont les naseaux frélaient son épaule, l'individu, brusquement tiré de sa préoccupation, se redresse; l'animal se cabre.

— Maladroit! crie le voyageur. Vous pouvez vous faire écraser.

— Ma foi! tant mieux!

— Pourquoi tant mieux?

— Parce que je suis un homme perdu.

— Expliquez-vous.

— Je suis ouvrier. Mon patron m'a chargé d'aller recevoir à Neuilly une facture de 300 francs. J'ai touché la somme en pièces d'or.

— Après?

— Après... j'ai mis les louis dans ma poche... mais je viens de m'apercevoir que l'étoffe est percée et que mes pauvres louis ont glissé un par un... Où sont-ils?... Comment les retrouver?... il fait noir comme dans un four... Mais j'aurai beau dire, mon patron ne voudra pas me croire et me prendra pour un voleur... Vous voyez bien que je suis un homme perdu.

— Pas encore, reprit le voyageur, ému de la situation de ce pauvre diable.

— Que dites-vous?

— Des pièces d'or que vous avez reçues, ne vous en reste-t-il aucune?

— Une seule.

— Confiez-la moi.

— Mais, monsieur...

— Avez-vous peur que je vous vole? Franchement, la curée n'en vaudrait pas la peine... et puis, est-ce que j'ai l'air d'un détronisseur de grand chemin?

En effet, le monsieur, qui était descendu de sa voiture, n'avait ni les dehors ni les allures d'un Fra-Diavolo.

— Au fait! murmura le pauvre ouvrier, qu'est-ce que je risque.

Il tendit en soupirant la dernière pièce d'or. Le voyageur la prit et siffla d'une façon particulière.

Aussitôt un magnifique épave s'élança d'un bond hors du véhicule et vint lécher la main de son maître.

— Ici, Tom! dit celui-ci en plaçant la pièce d'or sous le nez de l'animal, ici, Tom! tiens, cherche...

L'intelligent animal flaira un instant la mon-

naie, puis se mit à courir sur la chaussée, rasant la terre avec ses narines. A chaque minute, il revenait avec forces gambades et chaque fois déposait dans la main de son maître un louis d'or; au bout d'une demi-heure à peine, les 300 fr. étaient reconquis.

— Tenez, mon brave homme, dit le voyageur, voilà votre argent... et tâchez cette fois de le mieux placer. Vous n'aurez pas toujours la même chance.

— Ah! monsieur, s'écria le pauvre ouvrier, quel service vous venez de me rendre.

— Moi, lequel? Tom, à la bonne heure.

— Votre nom, s'il vous plaît?

— A quoi bon?

— Pour faire brûler un cerje, en l'honneur de mon bienfaiteur.

— Un cerje, à moi? reprit le voyageur avec une pointe de gaieté, un cerje! offrez-le de ma part à St-Roch... ainsi qu'à son chien.

Pour extrait: A. Laytou.

Etude de M^e DUSSER, avoué, à Figeac.

La vente des immeubles des mineurs Jean Salesses, aura lieu le 25 novembre 1866, à onze heures du matin, à St-Cirgues, par devant M^e Laborie, notaire. Ces immeubles sont divisés en 3 lots. Mise à prix 1,000 fr.

Expropriation pour cause d'utilité publique.

Le maire d'Aynac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper pour le chemin vicinal de 2^e classe n° 2, d'Aynac à Leyme, a été déposé au secrétariat de la mairie, le 25 octobre, où il restera exposé pendant huit jours. Les réclamations devront être présentées dans le même délai.

(Extrait du Mémorial, du 25 octobre)

9, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.

L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL DU SOIR

Rédacteur en chef: A. PEYRAT, ancien rédacteur en chef de la Presse.

Même prix dans les Départements et à Paris:

Un an..... 52 fr. (au lieu de 64 fr.)

Six mois..... 26 fr. (au lieu de 32 fr.)

Trois mois..... 13 fr. (au lieu de 16 fr.)

Un mois..... 4 50 (au lieu de 6 fr.)

L'Avenir national se vend dans les gares de ch. de fer

Les souscripteurs au Journal du Lot, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement que nous serions obligés de leur faire supporter.

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

ADJUDICATION pour l'entretien des routes départementales pendant les années 1867, 1868, 1869, 1870, 1871 et 1872.

N° DE LA ROUTE.	N° DES LOTS	DÉSIGNATION DES LOTS	LONGUEUR de CHAQUE LOT.	DÉPENSE pour LES 6 ANNÉES.	CAUTIONNEMENT.
Numéro 1, de Mende à Sarlat.....	1	Entre la rivière du Lot, à Capdenac, et la Route Impériale n° 422, à Figeac.....	6,780m00	2,935 ^{fr} 86	400 ^{fr}
— Id.....	2	Entre le Bourg et le poteau de Beaussac.....	31,342 00	13,858 50	460
— 3, de Sarlat à Aurillac.....	3	Entre l'embranchement de la Route Départementale n° 5 et la limite du département de la Dordogne.....	32,682 00	22,800 00	760
— 4, de Cahors à Gourdon.....	4	Entre le département de la Dordogne, au pas du Raysse, et la Route Impériale n° 140.....	39,627 00	30,000 00	1,000
— 5, de Cahors à Clermont.....	5	Entre la Route Impériale n° 20, au pont de Rhodes, et la Route Départementale n° 4, près Gourdon.....	44,576 00	6,000 00	200
— Id.....	6	Entre les moulins de Lamothe-Cassel et le poteau du bois de Beaussac.....	45,069 00	9,625 68	320
— Id.....	7	Entre Gramat et St-Céré.....	20,431 00	18,448 56	600
— Id.....	8	Entre St-Céré et la limite du Cantal.....	25,305 00	20,409 90	670
— 6, de Cahors à Moissac.....	9	Entre Ventailiac et la limite de Tarn-et-Garonne.....	49,700 00	12,000 00	400
— 7, de Figeac à Limogne.....	10	Entre Figeac et Limogne.....	38,300 00	45,000 00	500
— 8, de Payrac à Fumel.....	11	Entre la Route Impériale n° 20 et la borne kilométrique n° 43.....	13,000 00	7,200 00	240
— Id.....	12	Entre la borne kilométrique 43 et la limite de Lot-et-Garonne.....	39,746 00	47,400 00	580
— 9, de Cahors à Domme.....	13	Entre la Route Impériale n° 144 et la limite du département de la Dordogne.....	24,642 00	10,200 00	340
— 10, de Cahors à Villefranche.....	14	Entre la Route Impériale n° 411, près Rostassac, et la limite de la Dordogne.....	18,692 00	40,800 00	360
— 11, de Cahors à Lauzerte.....	15	Entre la Route Impériale n° 20 et la limite du département de Tarn-et-Garonne.....	28,012 00	30,600 00	1,020
— 12, de Lamothe-Cassel à Castelfranc.....	16	Entre Lamothe-Cassel et Rostassac.....	23,039 00	9,600 00	320
— 13, de Cahors à Figeac.....	17	Entre le pont Louis-Philippe et Domenac.....	35,000 00	25,800 00	860
— Id.....	18	Entre Domenac et Figeac.....	37,080 00	16,494 60	540
— 14, de Gramat à Cressensac.....	19	Entre Gramat et la Route Impériale n° 20.....	36,490 00	9,600 00	320
— 15, de Gramat à Souillac.....	20	Entre l'embranchement de la Route Départ. ^{le} n° 44 et l'embranchement de la Route Départ. ^{le} n° 3, au Pigeon.....	45,569 00	4,800 00	160
— 17, de Villesèque à Agen.....	21	Entre Villesèque et la limite du département de Lot-et-Garonne.....	24,927 00	42,300 00	440
— 18, de Martel à Meyssac.....	22	Entre son origine, à Martel, et la limite de la Corrèze.....	44,280 00	42,000 00	400
— 19, de Figeac à Caussade.....	23	Entre Limogne et la limite du département de Tarn-et-Garonne.....	24,480 00	9,600 00	320
— 20, de Cahors à Montauban.....	24	Entre Castelnaud et la limite de Tarn-et-Garonne.....	40,060 00	10,200 00	340

ENTREPRISE BÈS ET Cie
SERVICE DES DÉPÊCHES DE CAHORS A GRAMAT

CORRESPONDANT DIRECTEMENT AVEC LE CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

TRAJET DE CAHORS A PARIS EN 25 HEURES

Messieurs les voyageurs sont prévenus, que depuis le 20 octobre, les heures du départ et d'arrivée sont fixées de la manière suivante:

Départ de Cahors, à 3 heures du matin, Arrivée à Gramat, à 8 heures.

Départ de Gramat, à 8 heures 50 m. du matin, Arrivée à Paris, le lendemain matin, à 4 heures.

Prix des places de CAHORS à PARIS :

Coupé de la Voiture et 1^{re} Classe en Chemin de fer... 70 fr. 25.

Intérieur et 2^{me} Classe ... 53 fr. 50.

Intérieur ou Banquette et 3^{me} Classe ... 40 fr. 35.

BUREAUX : M. MATHAT, Directeur, galerie Audoury, à Cahors. — M. GRIFFEL, Directeur, à Gramat.

CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénelon.

Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

VITESSE et SÉCURITÉ. VOITURES PUBLIQUES et A VOLONTÉ. PROBITÉ et EXACTITUDE.

Le Sieur RAYMOND aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

NOTA. — Le Sieur RAYMOND aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

AVIS

M. RUAUD, M^e Dentiste du Lycée, du Séminaire et des Maisons d'éducation, de Cahors, plusieurs fois médaillé pour la perfection de la pose des Dents Artificielles, garantit tous ses ouvrages artistement adaptés à la bouche montés sur Platine et Or. Le véritable artiste doit suivre le progrès, quand il y a progrès. Le nouveau système, dit Caoutchou, est très dangereux pour la santé; invention éphémère désapprouvée par tous les médecins. Sa composition d'arsenic, de soufre, de vermillon, etc., se décompose dans la bouche, rend ses pièces cassantes et impropres à la mastication. M. RUAUD a donné, depuis 16ans, des preuves de son désintéressement envers tous. — M. RUAUD, fait toutes les opérations les plus difficiles de la bouche. — Rue de la Liberté, n° 42.

VOITURES A VOLONTÉ

ANDRAL, SUCCESSEUR DE JULIEN BLANC

A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de faire l'acquisition des voitures et chevaux du Sieur Julien Blanc affectés au service à volonté, on trouvera chez lui, Poste aux Chevaux, toute la célérité et le confortable nécessaires pour tout espèce de service et à des prix très modérés.

A LOUER

Pour le 1^{er} juillet 1867, le grand Hôtel de l'Europe, rue du Lycée, à Cahors.

S'adresser pour traiter, à M. Salbant.

YEUX

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial. Exiger: Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signatures: *Albenberg*

ETABLISSEMENT HORTICOLE

VINCENS

PÉPINIÉRISTE HORTICULTEUR, Près l'Évêché, à Cahors (Lot).

Grand assortiment d'arbres fruitiers d'alignement et d'ornement; plantés de serre et de pleine-terre; graines potagères et fourragères et de fleurs. Entreprises et fournitures pour toutes sortes de plantations. Catalogue général disponible franco.

LA RÉGLISSE

SANGUINÈDE

GÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

A VENDRE

L'Etude de M^e Ruamps, notaire à St-Paul-Labouffie. — S'adresser pour la vente à M^e Roques, à Laborgade.

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.